

Contribution à l'enquête publique sur le projet de modification du SCOT BUCOPA

Alors que des alternatives existent l'état français poursuit dans sa volonté d'imposer prioritairement le nucléaire comme source d'énergie en en taisant tous les impacts négatifs.

Membre de FNE 71, j'exprime mon désaccord avec ce projet de modification du SCOT Bucopa qui doit permettre l'implantation de deux EPR2 à proximité du site nucléaire du Bugey. Voici les raisons de mon désaccord:

- Le problème du besoin impératif d'eau.

Un SAGE a émis un avis défavorable à ce projet d'EPR.

Le besoin en eau risque de ne plus être assuré du fait de la crise climatique. Comme c'est partout le cas, à l'eau nécessaire pendant la longue période de construction d'un EPR s'ajoute les besoins pour le refroidissement dès le début de sa mise en service (tours, piscines d'entreposage, ...). Inutile de s'étendre plus sur l'incertitude grandissante de disposer des quantités d'eau suffisantes.

S'ajout à cette problématique la question de la température et de la pollution des eaux rejetées impactant la flore et la faune des cours d'eau.

L'impact sera aussi sensible pour ce qui est de l'eau potable fournie à la population. Quelle eau les Lyonnais trouveront-ils dans leur robinet sachant - par exemple- qu'en juin et juillet 2022, des substances radioactives ont été trouvées dans l'eau des franciliens ?

- Un bilan carbone très sous estimé par le gouvernement.

Le bilan carbone doit tenir compte de l'ensemble de la filière : extraction et transport du minerai, transport des énormes pièces par convois routiers, transport des déchets, anticipation des futures opérations nécessaires de démantèlement, ...C'est loin d'être le cas dans la publicité martelée en faveur du nucléaire « propre ».

- Un coût financier très risqué

L'exemple de Flamanville : plus de 10 ans de retard pour cet EPR avec, selon la Cour des Comptes, un surcoût de plus de 15 milliards par rapport au budget initial prévu.

EDF est actuellement surendetté, ce qui oblige l'Etat à des recapitalisations ou des subventions. Et rien de tel ne serait à craindre pour les futurs EPR projetés? Sera-t-il seulement possible de vendre une électricité produite qui serait trop chère ? Les contribuables consommateurs ne seront-ils pas une fois de plus appelés à éponger une situation catastrophique ?

- Une dangerosité mieux éclairée par l'exemple ukrainien

Outre la question habituelle de la production d'encore plus de déchets radioactifs, on sait depuis longtemps que nombre d'industries à risques se trouvent dans le couloir Rhône-Alpes.

On connaît la vétusté du barrage de Vouglans avec ses plus de 600 millions de m³ d'eau qui aggrave les risques majeurs potentiels.

On sait que les EPR ne résisteraient pas à la chute d'un avion de ligne.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, on sait également que les centrales et les dépôts de combustibles nucléaires usés sont des cibles potentiellement efficaces. On sait aussi a contrario que la Russie reste un de nos fournisseurs d'uranium.

Les alternatives existent. Je donne un avis défavorable au projet de modification du Scot Bucopa.

Nicole Sicard, FNE 71 le 18-10-22



